

CREDIT IMMO - fausse belle offre

Par **SAB Skander**, le 22/10/2018 à 16:53

Bonjour à toutes et tous,

Je précise d'abord que je suis tout nouveau sur le forum. A ce titre, j'espère poster mon message dans la bonne catégorie.

J'ai un contentieux avec ma banque que je soupçonne fortement de m'avoir "roulé dans la farine" lors de la signature de mon accord de prêt.

J'ai donc adressé un certain nombre de mail, de coups de téléphone et enfin de 2 lettres recommandés + 1 courrier remis en main propre à l'agence. Pas de réponse depuis 1 an. Je précise que j'ai contacté le médiateur.

- Sur le fond : ma banque me fait une "offre exceptionnelle" en me proposant de baisser mon taux d'indemnités en cas de remboursement anticipé. Or, lorsque j'ai remboursé je me suis aperçu que leur offre restait supérieur à ce que propose déjà le code de la conso. En effet, la loi protège bien mieux (dans mon cas en tous cas) en faisant payer moins cher que ce que ma banque m'a vendu.

- Sur la forme : j'ai relancé ma banque pour exprimer mon mécontentement. Aucune nouvelle, rien, nada !

J'ai fait quelques recherches et j'ai trouvé des documents notamment de la Banque de France qui indique les engagements des banques quant aux traitements des réclamations. Mais j'aimerais avoir un plus de "biscuit" pour préciser le caractère illégal de l'absence de réponse d'une Banque.

Enfin, envisageant de les poursuivre, j'ai quelques difficultés à exprimer un préjudice...cette offre bidon m'a clairement influencé pour signer dans cette banque.

Par avance, merci du temps que vous prendrez pour m'aider.

Bien à vous,